



De bons plans pour bien vivre ensemble

COLOMBE



Tranquillité

propreté

espaces partagés

Limitons les bruits de notre quotidien

- Perceuse, ponceuse, visseuse, tondeuse ... c'est uniquement pendant les heures réglementées :

En semaine de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30

Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Le dimanche et les jours fériés de 10h à 12 h, pas plus !

- J'éduque mon chien pour éviter qu'il n'aboie toute la journée pendant mon absence.
- Que ce soit sur mon quad ou en scooter, dans ma piscine, quand j'écoute de la musique, une fête à la maison ... **Je pense aux autres et je limite les décibels.**



N'hésitons pas à parler avec notre voisin pour lui faire part de notre gêne, peut-être n'en a-t-il pas conscience. Restons courtois.

Je retiens : Même en journée, le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

La limite des 22 heures n'est qu'un mythe. Toutes les nuisances sonores peuvent être sanctionnées de nuit comme de jour.

Propreté



De l'air dans nos idées reçues :

- Je ne brûle pas les végétaux dans mon jardin, je file dans une des déchetteries de la communauté de communes.



Astuce : Toutes les déchetteries de la communauté de commune de Bièvre Est sont accessibles avec votre carte.

Si la déchetterie d'Apprieu est pleine ou si j'ai de gros volumes de végétaux, je vais à celle de **Châbons** qui possède la plateforme de stockage des végétaux avant broyage.



- Ne m'abandonnez pas en pleine nature, amenez-moi à la déchetterie.
- Le masque c'est sur le nez, pas par terre. Après utilisation je le jette dans une poubelle ou je le recycle

- Les mégots : quelques secondes pour le jeter, ... des années à se dégrader dans la nature.
- J'utilise et je respecte les points d'apport volontaire.
- J'éduque mon maître à ramasser mes crottes.



Partage de l'espace public



- A Colombe dans le village je roule à 50km/h et je fais **attention aux priorités à droite**.
- Sur les plus petites routes **attention aux zones 30 km/h**, elles sont signe d'un danger : voie étroite, manque de visibilité, promeneurs



- J'aperçois Zoé ou Arthur : **je ralentis**, l'école n'est pas loin et **des enfants** sont à pied, à vélo, en trottinette ou en poussette.
- Pour me garer : ma cour ou un parking public : **je laisse les trottoirs aux piétons, aux poussettes et fauteuils roulants**.
- Je taille ma haie pour dégager trottoirs et voiries.
- En toutes circonstances, je respecte le code de la route.

Par nos petits gestes quotidiens, soyons les acteurs de notre tranquillité.

Imprimé par Imprimerie Ruzzin. Ne pas jeter sur la voie publique.